

L'an deux mille vingt, le lundi quatorze du mois de septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LE HAM.

Étaient présents les conseillers municipaux :

Mme Diane ROULAND, M. Sébastien RAGOT, Madame Alexandra FONTAINE, MM. Frédéric BARRÉ, Christian GARNIER, Mmes Frédérique MATIGNON, Sophie DEROUET, M. Frédéric ATTHAR, Mmes Emmanuelle MORICE, Patricia DOUILLET, M. Jérôme RENARD.

Retard : Mmes Sophie DEROUET, Emmanuelle MORICE

Secrétaire de séance : Mme Alexandra FONTAINE

2020-58 Travaux : suivi des travaux rue principale

3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Arrivée de Mme Sophie DEROUET,

Madame la Maire expose le suivi des travaux rue principale :

Le maçon est convié à commencer la première phase des travaux avec la pose de la dalle.

Lors des réunions de travaux il a été rappelé que la municipalité souhaite que les rampants du plateau surélevé soient doux.

La municipalité a également demandé un léger élargissement du parking avec le résultat suivant : places au nord : 4,5 m, voie centrale : 5,85 m et au sud 5 m ; l'idée est de pouvoir plus facilement accueillir des véhicules plus grands ou plus larges sans difficulté.

Il a été demandé les points suivants à l'entreprise :

-Retrait des souches et arrachage des haies, arrachage des haies du côté de la parcelle 494 (devis demandé à l'entreprise) : évacuation à réaliser par la commune
-Réalisation d'un raccord électrique via une tranchée de l'atelier communal afin de raccorder les toilettes
-La permission de voirie a été effectuée auprès du département

La pente en travers qui mène au garage de M et Mme Gillet sera de 7% pour éviter son inondation.

La mairie ne souhaite pas voir de balise J-11 au rampant nord-ouest, par crainte d'une détérioration rapide.

Il n'y aura pas de bordure au fond du parking en vue d'autres aménagements qui sont à l'étude.

Arrivée de Madame Emmanuelle MORICE.

2020-59 Travaux : divers

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Etalement de la terre pour l'enherbement du cimetière est en cours.

2020-60 Subvention au RASED

8.1 Enseignements

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que depuis 2017 la mairie de Le Ham remet chaque année une subvention pour le réseau R.A.S.E.D. qui est susceptible d'intervenir dans toutes les écoles publiques à la demande des enseignants et des parents d'élèves. Composé de 4 personnes (2 psychologues scolaires et 2 enseignants spécialisés), l'objectif est d'accompagner pour remédier aux difficultés scolaires. Pour mener à bien cette mission, du matériel spécifique est utilisé et doit être renouvelé, d'où la demande de créer une ligne budgétaire dédiée en demandant une participation annuelle par élève scolarisé en école publique de 1€.

Pour Le Ham, cela représente pour 2020 la somme de 25€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE la subvention de 25 € à verser à la mairie de Evron qui centralise les subventions.

Le Conseil Municipal AUTORISE Madame La Maire à mandater les sommes dûes.

2020-61 Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

5.3 Désignation de représentants

Madame Le Maire informe le conseil municipal que suite au renouvellement du Conseil Municipal il convient de renouveler les membres de la commission électorale.

Considérant que Monsieur Frédéric ATTHAR avait déjà été choisi par et pour le conseil municipal comme représentant de la mairie en tant que conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau.

Après un tour de table, le Conseil Municipal DECIDE que cette commission sera composée :

- Du délégué de l'administration : Mmes Marie-Thérèse LEPLARD (Titulaire) ; Mireille FORTIN (suppléante),
- Du délégué du Tribunal de grande instance : Mme Yvette BARRÉE (Titulaire), M Michel BARBIER (suppléant)
- D'un conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau : Monsieur Frédéric ATTHAR.

2020-62 Vente d'une parcelle dans le lotissement Le Clos de l'Orme

7.1 Décisions budgétaires

Madame le Maire informe à l'assemblée délibérante de la réception d'une offre d'achat pour la parcelle n°6 du clos de l'Orme cadastré H 724 qui mesure 724 m².

L'offre émane de M Nicolas GAUDOUT et de Mme Frédérique MATIGNON.
Madame MATIGNON quitte la salle.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'Assemblée délibérante :

- Accepte la vente.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents pour cette vente.
- Nomme Maître LEONI-VAZEILLE notaire à LE HORPS comme notaire pour la mairie.
- Et l'autorise à mandater les sommes dues au budget annexe lotissement 7015

Madame MATIGNON rejoint l'assemblée.

Bilan des réunions écoles

50 élèves sur le RPI (25 dans chacune des écoles)

Sorties :

- Novembre : grotte de Saulges (en attente de validation)
- Une fois entre chaque période de vacances scolaires : médiathèque
- Janvier : spectacle concert
- Printemps : cinéma
- Octobre-mi décembre : piscine le jeudi
- Projet pour juin : classe découverte à la mer (Moyenne section à Cours Moyen) : question comment s'occuper des petites et très petites sections ?
- Fin d'année : sortie vélo sur le halage : Mayenne-Montgiroux

Actions de l'amicale :

- Cotisation de 20 € par enfant
- Avant Noël : vente de chocolats
- 6 février : loto
- Fév-Mars : vente de brioches
- Avril-Mai : projet de vente de saucissons
- Juin : tombola
- 27 juin : journée conviviale à Loupfougères
- Photo de classe : fin novembre : tarif en révision

Questions : participation des communes aux voyages scolaires ? Montant par enfant ?

A cette question il a été répondu que la mairie participe pour les élèves hamois scolarisés à Le Ham la somme de 90€ par enfant concerné.

Coût d'un voyage : environ 5000 € pour une classe

Par ailleurs, Madame La Maire précise que les déplacements suivants : bibliothèque, piscine, concert, cinéma sont pris en charge par la Communauté de communes

L'agent communal contrôlera également le circuit d'eau chaude de l'ancienne cantine.

2020-63 Contrat de transition écologique de la Communauté de Communes

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes a été labellisée en mai 2020 par le Ministère de la Transition écologique par un Contrat de Transition Ecologique (CTE). La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs, avec la Préfecture de Mayenne, a réuni pour la première fois le comité des partenaires le mercredi 16 septembre afin de lancer l'élaboration du contrat.

Ce contrat a pour but d'accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires, il est co-construits à partir des projets locaux entre les collectivités locales, l'Etat et les acteurs socio-économiques du territoire, les contrats de transition écologique ont pour ambition :

- De démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie.
- De développer l'emploi local par la transition écologique
- D'agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés pour traduire concrètement la transition écologique.

Le Contrat est signé entre l'Etat, les collectivités, les partenaires co-financeurs (ADEME, Département, Région, Banque des territoires ...). Annexe du contrat, la charte d'engagement associe les acteurs locaux et partenaires. Les projets sont intégrés et valorisés grâce au CTE, à la signature du contrat, puis tout au long de la vie de ce dernier.

La durée d'élaboration du contrat est de 6 mois, avec les acteurs du territoire. Le contrat d'une durée de quatre ans fait l'objet d'un état des lieux, et d'une évaluation tout au long du parcours.

.

Le Contrat de Transition Ecologique de la CCMA

Historiquement, la transition écologique et l'environnement apparaissent être des enjeux forts du territoire de la communauté de communes.

Lauréate de l'appel à projets Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte TEPCV en 2015, la CCMA a développé différents projets autour du logement et du bâtiment (constructions exemplaires et rénovation énergétique), d'énergie (production d'énergie renouvelable), des mobilités durables (autopartage et covoiturage), de la biodiversité et de l'économie sociale et solidaire. Cette dynamique a permis de mobiliser les Elus locaux.

Dans la continuité des projets développés en lien avec la mobilité durable, le projet Tous à Bicyclette a permis au territoire d'être labellisé en 2018 « France Mobilités ».

Le projet LIFE Avaloirs porté par le Parc Naturel Régional Normandie Maine, validé pour la période 2018-2023, vient en complément du programme Natura 2000 et de la politique Espaces Naturels Sensibles du Département.

Le Projet « Pour une alimentation locale et de qualité en Haute Mayenne » porté par le GAL Haute Mayenne, partenaire de la CCMA, est lauréat de l'appel à projet national du Plan National Alimentaire 2019. L'objectif est de développer une offre de produits locaux et de qualité en accompagnant les producteurs locaux.

.

Un contrat pour 3 à 4 ans

L'élaboration du CTE se déroulera de septembre 2020 à février 2021, et aboutira à la signature du Contrat en début d'année prochaine. Sur une durée de 4 ans, la CCMA et ses partenaires ainsi que les habitants, entreprises et associations développeront ensuite différents projets en lien avec la transition écologique.

.

Une concertation large pour la transition écologique du territoire

Pilote du CTE, avec l'accompagnement de proximité des services de l'Etat, la CCMA souhaite à travers ce contrat valoriser les démarches de transition portées localement, développer l'attractivité du territoire et envisager la transition écologique comme levier positif de développement local.

Avec cette première réunion du Comité des Partenaires le 16 septembre, la CCMA s'engage dans 6 mois de travail pour l'élaboration du CTE. Pour cela, elle souhaite associer à travers une large

concertation les collectivités, les entreprises, les acteurs socio-économiques, les agriculteurs, les associations, et les habitants.

La concertation vise donc à identifier les enjeux locaux de transition écologique, construire les axes stratégiques du contrat et de recenser les projets en cours et à venir à valoriser sur le territoire. Le moteur de cette démarche est l'écologie positive, vectrice de développement local.

Au même titre que les services de l'Etat facilitent et accompagnent le projet de la collectivité, la CCMA souhaite se positionner en tant que facilitatrice des projets de transition écologique pour les acteurs locaux.

Plusieurs réunions seront organisées dans ce but à l'automne, dont une réunion grand public le 16 octobre.

A la vue des dynamiques passées et actuelles, les thématiques transversales suivantes pourraient être retenues pour le contrat : l'énergie (consommation et production d'énergie renouvelables), les bâtiments et la rénovation énergétique, les mobilités durables, l'agriculture et l'alimentation, le cycle de l'eau, l'économie circulaire, la biodiversité.

.

A l'occasion de cette réunion du comité des partenaires, réunissant les services de l'Etat, la Région Pays de la Loire, le Département de la Mayenne, l'ADEME, l'Agence de l'Eau, et la Banque des Territoires, la CCMA a pu présenter son ambition et les perspectives du contrat de Transition Ecologique locale. Les partenaires ont tous affiché la volonté de soutenir et d'accompagner le projet de contrat.

Madame La Maire informe qu'une réunion publique aura lieu le 16 octobre 2020 à Javron-Les-Chapelles.

2020-64 Commissions : précisions

5.3 Désignation de représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.)

CONSIDERANT que le Rapport Annuel d'Activités de l'année 2019 de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs a été remis aux élus de chaque commune et comprend :

- Le rapport Annuel des Services de la collectivité, non retracés dans les R.P.Q.S.,
- Le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (R.P.Q.S.) de chacun des Services Publics Industriels et Commerciaux (S.P.I.C.) de la collectivité, à savoir :
 - Service Déchets,
 - Service Eau Potable,
 - Service Assainissement Collectif,
 - Service Assainissement Non Collectif,

Ces rapports incluent le cas échéant le rapport du délégataire de service (SAUR) pour les communes concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

DE PRENDRE ACTE de la réception en Mairie des Rapports Annuels d'Activités de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs pour l'année 2019.

Informations du maire

Madame la Maire expose au conseil que conformément à la délibération n° 2020-29 elle a signé les devis suivants :

- ..Devis Maçonnerie pour la rue principale pour un montant de 1344, 38 € TTC.
- ..Il y a eu un accident le 29 septembre 2020, la protection de la borne incendie est abîmée, un devis a été demandé au SIVM Le Horps.

Affaires diverses

La mairie recherche un nouveau garde pêche.

La mairie sera fermée le samedi 17 octobre au matin.

Le département propose des expositions clés en main sur la biodiversité dans le département.